

COMMUNIQUÉ NO. 3 - 5 janvier 2010

Année scolaire 2009-2010

COMMUNIQUÉ NO. 3 - 5 janvier 2010

Chers collègues,

Demain se tiendra la journée du vote par anticipation pour ceux et celles qui ne pourront se prévaloir de leur droit de vote le mercredi 13 janvier 2010.

Si vous avez eu la chance d'assister aux deux dernières assemblées générales des membres, vous avez bien saisi l'importance d'accorder un mandat de grève à notre équipe de négociation. De même, le dernier numéro du journal ENTÊTE, déposé cette semaine dans votre pigeonier, fait aussi état de la situation catastrophique dans laquelle nous, et notre équipe de négociation, nous retrouvons. Il n'y a pas pire atteinte à la démocratie que celle de vous soutirer votre droit de négociation. Comment? En vous imposant, unilatéralement



VOTE PAR ANTICIPATION

**Sur le mandat de grève
Quand : le 6 JANVIER 2010**

**Lieu: Bureau du syndicat
G 3240**

**Heure: de 10 h à 12 h (midi)
&
de 14 h à 16 h**

**VOTE RÉGULIER
Sur le mandat de grève
Quand: le 13 JANVIER 2010
Lieu : à la jonction des
édifices C et D
3è étage**

De 9 h à 16 h

et sans autre considération, les termes et condi-

tions d'emploi qui vous lient présentement à vo-

Dans ce communiqué :

Pourquoi est-il critique de donner un mandat fort à l'équipe syndicale de négociation?	2



tre employeur. Et tant et aussi longtemps qu'une convention collective ne sera pas signée, ce seront les termes et conditions d'emploi décrétés par l'employeur qui prévaudront. Et sachez que ces termes et conditions d'emploi peuvent être changés, modifiés, amendés en tout temps par l'employeur s'il le juge à propos, car il n'y a pas d'entente signée qui lie les parties.

Abus de pouvoir? Totalitarisme? Ce sont là des mots qui me viennent tout de suite à l'esprit.

Au seuil de ma quarantième année de service dans le domaine de l'éducation, dont trente-sept dans le réseau

des collèges communautaires de l'Ontario, je n'ai jamais été témoin d'une telle façon de faire en matière de relations de travail à l'échelle de la province. Je n'aurais jamais choisi, et accepté, de travailler dans de telles conditions. Et qui plus est, dans le domaine de l'éducation. Jamais!

Fernand Bégin

Président du Syndicat du personnel scolaire de La Cité collégiale

<http://www.local470.org/>

Pourquoi est-il critique de donner un mandat fort à l'équipe syndicale de négociation?

Pourquoi est-il critique de donner un mandat fort à notre équipe de négociation?

Vous et les 9,000 autres membres du personnel scolaire des collèges ont été placés dans une situation intenable par le patronat. D'un côté, vous vous êtes dévoués corps et âme au succès de vos étudiant-e-s. De l'autre, vous vous faites imposer des conditions de travail qui peuvent être changées au bon vouloir des Collèges.

Personnes ne veut une grève. Nous voulons négocier une entente qui mènera à une convention collective.

Le 30 novembre et le 15 décembre, le syndicat a soumis des propositions afin de faire avancer les négociations. Ces propositions visaient à répondre aux inquiétudes financières de la partie patronale. Les salaires n'ont jamais été l'emphase principale du syndicat. Elle a toujours été de voir à ce que des améliorations soient apportées à la charge de travail et que soient mis en application les recommandations du Groupe de travail sur la charge de travail. La partie patronale n'a fait aucun changement à sa position et continue d'imposer ses conditions de travail.

La réponse appropriée n'est pas d'acquiescer et capituler aux demandes de la partie patronale qui vient de monter l'attaque la plus déterminée et éhontée sur nos droits à la négociation d'une convention collective.

Oui nous avons peur, nous sommes anxieux-ses et nous sommes en colère. Mais nous ne capitulerons pas. Nous n'allons pas accepter que plus de trente ans de travail acharné au service de l'éducation par les équipes provinciales de négociation qui nous ont précédé viennent subrepticement s'effondrer.

Le mandat de grève que vous demande l'équipe de négociation ne veut pas dire qu'il y aura automatiquement une grève. Mais avec un mandat de grève en main, l'équipe de négociation peut faire revenir à la table des négociations la partie patronale et amener celle-ci à commencer à négocier de façon sérieuse. Sachant qu'ils ont le soutien de leurs membres, vos délégués syndicaux seront encore plus forts pour faire face à la partie patronale.

Votre équipe de négociation a besoin que vous lui donniez les outils qui leur permettront d'en venir à une entente collective acceptable pour tous. **Nous vous demandons de voter oui le 13 janvier pour donner un mandat de grève à l'équipe syndicale de négociation.**

Benoit Dupuis, vice-président de la section locale 470 du SEFPO

et membre de l'équipe syndicale de négociation